

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pe		ermis Date d'ins		pection		
Mylène Chiasson	2011024				Le 25 avril 2023		
Nom de l'établissement	1				Numéro de	téléphone	
Garderie Familiale Petit à Petit					(506) 336-1102		
Adresse							
146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-pe- - Les dossiers des incidents des enfants sont complets. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pou - Les produits toxiques sont rangés sous clé. Pendant ma visite, les enfants arrivent de l'école, se lave	ur ranger le	es eff	ets pers				
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance d permis		Le 25 avril 2023 Date					
original signé par Mylène Chiasson Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	L€	e 25 av	ril 2023		